

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des Longs Prés, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 06/07/2020

Étaient présents : Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Francine ROUSSEAU, Elie SMITH, Karima BOUGHATF, Jérémy MAYET, Yves LE GOFF, Akim MAIBECHÉ, Nadia CALLOT.

Absents excusés : Pauline GUEDON (Pouvoir Elie SMITH)
Pascal LHOTELAIN (Pouvoir à Jean-Paul GUILLON)
Vanessa CINNA (Pouvoir à Christelle LE TALLEC)
Vincent GUEDON (Pouvoir à Karima BOUGHATF)
Bernard CHAINTRON (Pouvoir à Nadia CALLOT)

Absentes : Véronique RUFIN (liste européenne)
Angela AFONSO (liste européenne)

Secrétaire de séance : Francine ROUSSEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour : Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs.

Elections sénatoriales : Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants

Par décret N°2020-812 du 29 juin 2020, les Conseils Municipaux ont reçu l'obligation de se réunir le vendredi 10 juillet 2020 pour élire les délégués des Conseils Municipaux ainsi que leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 membres présents (et 17 représentés) et a constaté que les conditions de quorum posées par l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée étaient remplies.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés, et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir, Yves LE GOFF, Sylviane HENNEQUIN, Jérémy MAYET et Karima BOUGHATF.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L.289 et R 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a rappelé que les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du Code électoral).

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du Code électoral, le Conseil Municipal devait élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L289 du Code électoral).

A l'ouverture du scrutin, le Maire constate qu'une liste de candidats est déposée :

- Liste « engagés pour Nogent »

Titulaires : Dominique DUCLOS – Christelle LE TALLEC – Jean-Paul GUILLON – Sylviane HENNEQUIN – Christian FOURNAGE

Suppléants : Pauline GUEDON – Pascal LHOTELAIN – Francine ROUSSEAU

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos.

Les membres du bureau ont procédé aux opérations de dépouillement.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
« Engagés pour Nogent »	15	5	3

Proclamation des résultats :

Monsieur le Maire a déclaré élus :

Délégués titulaires : - Dominique DUCLOS

- Christelle LE TALLEC

- Jean-Paul GUILLON

- Sylviane HENNEQUIN

- Christian FOURNAGE

Délégués suppléants : - Pauline GUEDON

- Pascal LHOTELAIN

- Francine ROUSSEAU

La séance est levée à 21h03.

Le Maire,

Dominique DUCLOS.